

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com  
Prise en charge : pec@mupras.com  
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

87383

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2609

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre : RETRAITÉ

Nom & Prénom : Aissa Ali Oulfa

Date de naissance : 18/12/1956

Adresse : n° 85 Rue 81 AZHAZI 2  
OULFA CASA

Tél. : 06 65 093 123 Total des frais engagés : 45270 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/01/2021

Nom et prénom du malade : Aissa Ali Oulfa

Lien de parenté :

Lui-même

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 28/01/2021

VOLET ADHÉRENT

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27			250	Docteur Adil FAYAD Pédiatre Groupe Résidentiel Al Firdaus 65 Gh Z RNC, Casablanca 0522.93.26.80 urgences : 06 66 48 76 87
28				
29				

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LE KEROU Mme Houria AZHARI 2 LOT 55/57, RUE EL Oufia El Oufia Tél. : 022.93.26.80	27-02-2021	207.70

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt				

Docteur Adil Fath Allah  
Pédiatre

Ancien Médecin au CHU Ibn Roch  
Ex. Chef du service de Pédiatre Hôpital Hassani



الدكتور عادل فتح الله

إخصاصي في أمراض الطفل والرضع  
طبيب سابق بمستشفى الأطفال ابن رشد  
رئيس سابق لقسم الأطفال بمستشفى الحسيني

18/08/2021  
C30 450

27/8/2021

AMMARI - Ilyas

PHARMACIE LE BIEN-ETRE  
Mme. Houda KEROUANE  
55/57, Rue 77 AZHAR 2 LOT. 203  
El Oulfa - CASABLANCA  
Tél: 022.93.26.80

- 4

3 20706 LOT  
06H49 APP EXP 02/2023

AXIMYCINE®

6h.90x2

① Adimycine Sirup 500 - 02 flag

22.00 5.00 x 3 1/2 x 07

② Algantil Sirup

32.90 5.00 - 2cc x 4 1/2 on

③ Flagyl Sirup 250

23.00 2cc x 3

④ Sirup

PPV/220H00

EXP 02/2023  
LOT 9004 6

ALGANTIL®

LOT 1 PER : 21E018  
FLAGYL 4%  
SUSP BUV FL 120 ML  
P.P.V : 32DH90

6 118000 960390

PHARMACIE LE BIEN-ETRE  
Mme. Houda KEROUANE  
55/57, Rue 77 AZHAR 2 LOT. 203  
El Oulfa - CASABLANCA  
Tél : 022.93.26.80

Docteur Adil FATHALLAH  
Pédiatre

Groupe Résidentiel Al Firdaouss Imm. 65 Oulfa RDC Casablanca  
en face Commissariat Firdaouss Tel : 0522.91.00.30 - Gsm : 06 66.48.76.67

Tél : 0522.91.00.30 - Gsm : 06 66.48.76.67